

ACTION URGENTE

RUSSIE. IL FAUT LIBÉRER UN MILITANT ET METTRE FIN AUX POURSUITES ENGAGÉES CONTRE LUI

Le 3 mars, le tribunal de la région de Nijni Novgorod, en Russie centrale, a confirmé la décision de maintenir en détention le militant Mikhaïl Iosilevitch. Accusé de coopération avec une organisation « indésirable », Russie ouverte (*Open Russia*), il encourt une peine pouvant aller jusqu'à six ans de prison. Mikhaïl Iosilevitch est pris pour cible parce qu'il a exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association. Les charges retenues contre lui doivent être abandonnées et il doit être libéré immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Responsable de la direction des enquêtes
Airat Saetovich Akhmedshin
Investigative Committee, Nizhnii Novgorod region
Ul.Marshala Voronkova, 22a
Nizhnii Novgorod 603950
Fédération de Russie
Twitter : @sledcom_rf

Formulaire en ligne (en russe) : <https://nnovgorod.sledcom.ru/references>

Monsieur,

Je vous écris car je souhaite vous faire part de ma vive préoccupation au sujet des poursuites pénales intentées contre le militant de la société civile **Mikhaïl Iosilevitch** et de son maintien en détention.

Le 8 octobre 2020, Mikhaïl Iosilevitch a été inculpé, au titre de l'article 284.1 du Code pénal russe, de coopération avec une « organisation indésirable ». Les enquêteurs l'ont accusé d'avoir mis des locaux à disposition pour une formation menée par une organisation « indésirable », Russie ouverte. Il s'agit d'une infraction en vertu de la seule législation russe, qui va à l'encontre des obligations internationales de la Russie en termes de droits humains et doit être abrogée. En outre, les poursuites engagées se fondent sur des motifs fallacieux. Mikhaïl Iosilevitch insiste sur le fait que la formation avait été menée par une autre organisation, Golos, mouvement russe d'observateurs électoraux, et qu'il n'existe aucune preuve de son implication avec Russie ouverte.

Le 30 janvier 2021, un tribunal de district a ordonné le placement en détention provisoire de Mikhaïl Iosilevitch pour avoir passé un appel téléphonique menaçant à un « témoin » dans son affaire. L'expertise de l'enregistrement audio de ce soi-disant appel a conclu qu'il ne s'agissait pas de la voix de Mikhaïl Iosilevitch. Néanmoins, le tribunal régional de Nijni Novgorod a rejeté son appel et ordonné le 3 mars son maintien en détention jusqu'au 28 mars. Mikhaïl Iosilevitch n'a commis aucune infraction pénale dûment reconnue par le droit international. Il est ciblé en raison de ses activités militantes pacifiques et pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression et d'association.

Je vous prie instamment de libérer sans délai Mikhaïl Iosilevitch et de mettre un terme aux poursuites pénales infondées engagées à son encontre.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La loi sur les « organisations indésirables », adoptée en mai 2015, fait partie des mesures récemment prises par les autorités russes pour réprimer la liberté d'association et d'expression (pour plus d'informations, voir le document suivant (en anglais) : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/2223/2015/fr/>) et a introduit des amendements à diverses lois russes. D'après cette loi, le bureau du procureur général peut décider qu'une organisation non gouvernementale étrangère ou internationale est « indésirable » s'il estime qu'elle représente une menace pour l'« ordre constitutionnel, la capacité de défense et la sûreté de l'État ». Une organisation « indésirable » doit immédiatement cesser toutes ses activités en Russie, et toute coopération ou association avec elle est alors considérée comme illégale et comme une infraction. Après deux peines prononcées en un an au titre de l'article 20.33 du Code russe des infractions administratives pour coopération avec une organisation « indésirable », le « contrevenant » peut être poursuivi au titre de l'article 284.1 du Code pénal pour d'autres violations de la loi sur les organisations « indésirables ». Cette loi a été utilisée arbitrairement pour bannir de Russie un certain nombre d'organisations étrangères, qui pour la plupart apportaient des fonds à la société civile. Actuellement, 31 organisations figurent sur le registre des « organisations indésirables ».

Le 26 avril 2017, les services du procureur général ont déclaré « indésirables » *Otkrytaya Rossia* et *Open Russia Civic Movement*, enregistrées au Royaume-Uni, toutes deux fondées par un détracteur exilé du président Vladimir Poutine, Mikhaïl Khodorkovski. Il s'agit d'un mouvement russe, *Otkrytaya Rossia* (Russie ouverte), initiative qui rassemble des militant·e·s en Russie, et cette « organisation » n'est donc ni enregistrée, ni étrangère. Pourtant, les militant·e·s associés à *Otkrytaya Rossia* sont considérés par les autorités russes comme des membres d'une organisation étrangère interdite et encourent des poursuites. Des dizaines de militant·e·s ont été condamnés à des amendes pour leurs activités au titre du Code des infractions administratives. Trois personnes ont été condamnées pour coopération avec une organisation « indésirable ». En février 2020, un tribunal d'Ekaterinbourg, dans la région de l'Oural, a condamné l'ex-coordonateur d'*Otkrytaya Rossia* Maxime Vernikov à 300 heures de travaux d'intérêt général. En octobre 2020, un tribunal de Krasnodar, dans le sud de la Russie, a condamné Iana Antonova, elle aussi ancienne coordinatrice et militante d'*Otkrytaya Rossia*, à 240 heures de travaux d'intérêt général. Enfin, le 18 février 2021, un tribunal de Rostov-sur-le-Don, dans le sud de la Russie, a condamné Anastasia Chevtchenko, elle aussi ancienne coordinatrice d'*Otkrytaya Rossia* et première personne à être poursuivie au titre de cette loi, à une peine de quatre ans d'emprisonnement avec sursis et quatre ans de mise à l'épreuve.

Mikhaïl Iosilevitch est militant politique, militant de la société civile et leader local des Pastafariens (adeptes de l'Église du Monstre en spaghetti volant). Il a soutenu et organisé plusieurs événements locaux, dont un rassemblement anti-corruption et une « Monstration » (défilé faisant écho à des slogans absurdes pour protester contre les restrictions de la liberté d'expression). Il a été condamné à des amendes en juillet 2019 et juin 2020 au titre de l'article 20.33 du Code russe des infractions administratives (« participation aux activités d'une organisation indésirable ») pour avoir mis des locaux à disposition (son café, qui héberge aussi l'Église pastafarienne) du forum du peuple libre, initiative civique à laquelle ont assisté des opposant·e·s, notamment des membres d'*Otkrytaya Rossia*.

Les poursuites pénales visant Mikhaïl Iosilevitch ont été intentées le 29 septembre 2020. D'après l'enquête, entre le 2 et le 9 septembre 2020, il a mis son café à disposition d'un groupe de l'opposition associé à *Otkrytaya Rossia*, pour la formation d'observateurs électoraux. Le 1^{er} octobre, des agents des forces de l'ordre ont fouillé son appartement, son café et les domiciles de cinq autres militant·e·s de Nijni Novgorod, dont Irina Slavina, journaliste indépendante et rédactrice en chef du média en ligne *Koza Press*. Le lendemain, Irina Slavina s'est immolée par le feu devant le bureau local du ministère de l'Intérieur. Elle a laissé le message suivant sur sa page Facebook : « *Je vous demande d'imputer ma mort à la Fédération de Russie.* » Depuis des mois, elle était la cible d'amendes et de poursuites.

En janvier 2021, une deuxième information judiciaire a été ouverte contre Mikhaïl Iosilevitch, au motif qu'il n'aurait pas signalé sa seconde nationalité (israélienne) aux autorités russes. Il affirme qu'il les en avait dûment informées comme l'exige la loi.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : russe.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 10 mai 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mikhaïl Iosilevitch (il)